

REIGNAC-SUR-INDRE, le 25 novembre 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 2 décembre 2019 à 20h00.

- Modification des statuts du SIEIL
- Demande de subvention auprès du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)
- Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réhabilitation thermique d'un local communal
- Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réhabilitation d'un logement locatif pour les jeunes
- Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réhabilitation d'un local commercial
- Proposition de création d'une opération d'investissement concernant le bornage des voiries suivantes : chemin rural n°39, voie communale n°1 et le chemin rural n°1
- Avenants pour les lots 4, 5 et 11 concernant le marché de travaux de l'immeuble 11 place du Bourg du Fau
- Modifications de crédits
- Divers
 - ~ Information sur le projet Méthamorphose
 - ~ Point sur les travaux du 11 Place du Bourg du Fau
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-neuf, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Carlos CONDESSA a donné procuration à Christine BEFFARA, Sandrine VERNAT a donné procuration à François HUREAU, Aurélie ROY a donné procuration à Valérie POMMÉ.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 79/2019

Modification des statuts du SIEIL

Monsieur Girault, Adjoint municipal et délégué titulaire du Comité Syndical du SIEIL, indique que le SIEIL doit modifier ces statuts dans la perspective des échéances municipales de 2020 afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents.

La MÉTROPOLE, pour la compétence AODE, doit en effet être représentée à la proportionnelle de sa population conformément à l'article L.5217-7 du C.G.C.T. Ce calcul représente donc 130 délégués, ce qui mathématiquement n'est pas cohérent avec le nombre de délégués communautaires présents en 2020 au sein de la MÉTROPOLE (87). Aussi en accord avec les services préfectoraux, le nombre de délégués est porté à 26 représentants portant 5 voix chacun.

Monsieur Girault explique qu'il est convenu que le SIEIL procède au cours du mandat prochain et de préférence avant mi-2022, à une étude portant sur la refonte de ses statuts, permettant à l'ensemble de ses membres une représentation proportionnelle pour chaque compétence.

L'Adjoint précise que ces modifications statutaires ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour ce projet de modifications statutaires du SIEIL.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

Vu la proposition des services de la Préfecture relative au nombre de délégués de tours Métropole Val de Loire représentant 26 délégués portant 5 voix chacun,

Vu le projet de modification des statuts du SIEIL remis en annexe du dossier du Comité Syndical,

- **AUTORISE** la modification de statuts du SIEIL tels que présentés.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Délibération n° 80/2019**Demande de subvention auprès du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)**

Monsieur le Maire indique que comme tous les ans la commune peut prétendre à une subvention d'équipement auprès du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) en 2020 mais qu'il convient avant fin décembre 2019 d'en faire la demande.

Considérant que le Conseil Municipal a pour projet d'aménager l'aire de loisirs des 3 Abeilles avec de nouvelles tables de pique-nique et de nouveaux jeux d'enfants pour l'aire de jeux,

Considérant les devis reçus concernant ce projet d'un total de 17 755€26 (soit 4 531€50 pour les tables et 13 223€76 pour les jeux) ;

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention d'équipement auprès du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour le projet d'aménagement de l'aire de loisirs des 3 Abeilles s'élevant à ce jour à 17 755€26,
- **DIT** que les crédits nécessaires au projet seront inscrits sur une opération d'investissement spécifique lors du vote du budget 2020.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Délibération n° 81/2019**Projet 11 place du Bourg du Fau :
demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale****Annule et remplace la délibération n°40/2019 qui elle-même annulait la délibération n°28/2019**
Annule et remplace la délibération n°41/2019 qui elle-même annulait la délibération n°27/2019

Mr le Maire rappelle le projet de réhabilitation en cours du local communal sis 11 Place du Bourg du Fau qui a fait l'objet d'une inscription au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de la Région Centre Val de Loire. Il indique que par délibération n°7/2019 du 11 février 2019 le conseil avait approuvé cette demande pour un montant estimé de 341 610 € HT.

Suite à l'ouverture des plis le montant des travaux s'élève finalement à 326 129 € 59 HT et 37 517€50HT de maîtrise d'œuvre soit un total HT de 363 647€09 auxquels s'ajoutent les études, aménagements intérieurs et mobilier pour le logement meublé pour 15 768€37 HT.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier de subventions au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de la Région Centre Val de Loire, sous trois axes différents à savoir :

- Maillage urbain et rural / logement social mesure / 24-1
- Plan climat énergie régional / 35
- Soutien au commerce de proximité / 21

Il propose au Conseil Municipal un nouveau plan de financement tenant compte de la subvention DETR obtenue sur la totalité des travaux.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement tel que :

Dépenses HT		Recettes HT		
Dépenses afférentes au Maillage urbain et rural / logement social mesure / 24-1	106 565,07€ HT	Conseil Régional Création logement meublé locatif jeunes	42 600,00 €	
Dépenses afférentes Plan climat énergie régional / 35	59 873,10€ HT	Conseil Régional Réhabilitation thermique	29 900,00 €	
Dépenses Soutien au commerce de proximité / 21	187 163,25 € HT	Conseil Régional Soutien au commerce de proximité	74 800,00 €	
Dépenses autres non éligibles au CRST	25 813,58 € HT			
		Etat / DETR accordée sur le total des travaux soit 379 415€00	102 483,00 €	
		Autofinancement HT	129 632,00 €	
Total des travaux	379 415,00 € HT		379 415,00 €	

- **SOLLICITE** une subvention de 42 600€00 mesure 24-1 : Maillage urbain et rural / logement social au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire,
- **SOLLICITE** une subvention de 29 900€00 mesure 35 : Plan climat énergie régional au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire,
- **SOLLICITE** une subvention de 74 800€00 mesure 21 : Soutien au commerce de proximité au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Délibération n° 82/2019**Proposition de création d'une opération d'investissement concernant le bornage des voiries suivantes :
chemin rural n°39, voie communale n°1 et le chemin rural n°1**

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion organisée par la sous-préfecture différents sujets ont été évoqués d'une part le bornage du chemin d'accès envisagé sur notre commune et d'autre part les études de sols nécessaires. Il a attiré l'attention des services de l'Etat et des porteurs de projet sur le fait qu'il n'y avait pas, à ce jour, de budget pour lancer une opération de bornage donc cette opération nécessite d'ouvrir une ligne d'investissement à moins que les élus reignacois ne souhaitent attendre le vote du prochain budget en mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°25/2019 dans laquelle le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet.

Il confirme que ce sujet a été discuté en bureau municipal, Monsieur le Maire propose aujourd'hui de prévoir 5000€ sur une nouvelle opération d'investissement afin d'être à même de demander des devis à différentes entreprises et de pouvoir les régler avant le vote du prochain budget. Il indique que le bornage permettra de connaître l'emprise au sol exacte du chemin existant pour ensuite déterminer la voirie nécessaire permettant un accès sécurisé à l'usine et dans le cas inverse de prévoir des rachats de terrains aux riverains.

Mme Beffara indique qu'elle est toujours contre le projet en l'état, la réunion avec les porteurs de projet n'ayant pas contribué à modifier son avis et qu'elle souhaite que la convention de prise en charge des frais par les porteurs de projet soit validée par le conseil avant que ce dernier ne vote tout engagement budgétaire.

Mr Hureau intervient en indiquant qu'il ne sait pas comment vis-à-vis de la population le conseil pourrait ce soir ouvrir une ligne de crédit alors que cette même assemblée a donné un avis défavorable au projet en Mai dernier. Il confirme que des recours ont été déposés, que les associations ont le soutien du Député Daniel Labaronne qui va rencontrer la Ministre pour exposer les arguments contre cette implantation géographique d'un méthaniseur.

Le maire précise que de toutes les façons les crédits ouverts au budget seront remboursés par Métamorphose. Mr Hureau répond que ce n'est pas qu'une question financière c'est une question de principe vis-à-vis de la décision prise en mai par ce même conseil !

Le maire rappelle la lettre de Madame la Préfète nous indiquant que la question de la voirie ne saurait remettre en cause le projet et qu'effectivement ce soir, l'assemblée est face a deux solutions, cependant il suggère que malgré le fait d'être toujours en désaccord sur le fond du projet le Conseil Municipal peut accepter de lancer l'opération de bornage qui peut par ailleurs confirmer la difficulté d'utilisation de ces chemins ruraux.

Mr Girault, Adjoint, lui aussi toujours contre le projet à cause de la question de la circulation engendrée et de la sécurité des personnes dans Reignac, explique qu'il prend également en considération la demande des services de l'état et sa volonté d'avoir sur nos territoires de nouvelles énergies et qu'il est favorable à l'ouverture d'une ligne de crédit dédiée.

Mr Hureau répond qu'il convient d'attendre à ce qu'on nous y oblige alors !

Mr Guillaume Tell dit qu'il pense qu'il faut laisser le temps aux associations de mener leurs recours et que les élus ne sont pas dans l'obligation de donner un accord contraire à leur convictions.

Mr Parez répond qu'il s'agit juste de faire le bornage car cela nous est demandé par les services de l'Etat, donc on vote juste une ligne de crédit pour seulement cela.

Mme Beffara dit qu'à ce jour il n'y a pas d'injection particulière mais une invitation à ... et qu'elle craint que les porteurs de Métamorphose profitent de cette ouverture de ligne de crédit pour faire valoir que celle-ci correspond à un accord tacite de la part de notre commune, puisqu'ils souhaitent imposer une échéance de

commencement des travaux au printemps. Elle rappelle aux conseillers que les porteurs de projet par le passé ont su dire que notre commune avait donné son accord pour utiliser ce chemin rural et pas un autre, ce qui est inexact.

Mme Pommé exprime qu'elle a toujours été contre ce projet en l'état actuel et que ce soir elle votera non à l'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit pour cela.

Mr le Maire dit que ce soir le conseil va voter et prendre une décision et que l'on s'y tiendra quelle qu'elle soit.

Aussi Monsieur le Maire propose-t-il au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de crédit à hauteur de 5 000€.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

(12 présents, 15 votants, 3 votes Pour Babary, Girault, Parez, 10 votes Contre, 2 Abstentions Boucheny et Chartier)

- **REFUSE** d'ouvrir une ligne de crédit pour le bornage des chemins ruraux n°39, voie communale n°1 et le chemin rural n°1 ;
- **DIT** qu'il convient d'attendre le vote du prochain budget en 2020.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Délibération n° 83/2019**Avenants pour les lots 4 et 5 concernant le marché de travaux de l'immeuble 11 place du Bourg du Fau**

Monsieur Michel PAREZ Adjoint en charge du suivi de cette opération fait le point sur l'avancée des travaux de l'opération intitulée Immeuble 11 place du Bourg du Fau : création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial.

Il propose de visionner quelques photographies du chantier.

Il indique que l'architecte a proposé un avenant pour le lot 4 où des travaux de zinguerie supplémentaires sont nécessaires ainsi que pour le lot 5 pour l'ajout d'un bandeau d'aluminium en façade du commerce et un garde-corps sur l'escalier à l'arrière doivent être ajoutés.

Cela augmente ainsi le prix global du lot 4 : ETANCHEITE – ZINGUERIE et du lot 5: MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE, aussi Monsieur le Maire propose-t-il de délibérer sur ces avenants.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal n°2-2019, n°19-2019, n°20-2019, n°37/2019 et n°38/2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération : Immeuble 11 place du Bourg du Fau - création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial et au budget et modifications de budget qui y sont consacrés ;

Vu la délibération n°42-2014 du conseil municipal relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la commune ;

- **AUTORISE** la conclusion des avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :

Lot n°4 : ETANCHEITE - ZINGUERIE

Entreprise attributaire : SARL COBEATANCH 10 Rue Du Président Kennedy 37000 TOURS

Marché initial du lot 4 du marché en date du 12/03/2019 – montant : 18 555.60€ HT

Avenant n°1 Lot 4 – montant : 471,60€ HT

Objet : travaux de zinguerie supplémentaires

Portant le nouveau montant du lot 4 à 19 027,20€ HT

Lot n°5 : MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE

Entreprise attributaire : SARL FILLON ERIC Rue Des Pigeonneaux 37310 REIGNAC-SUR-INDRE

Marché initial du lot 10 du marché en date du 12/03/2019 – montant : 30 925.00€ HT

Avenant n°1 Lot 5 – montant : 1 786,00€ HT

Objet : Bandeau aluminium en façade

Portant le nouveau montant du lot 5 à 32 711,00€ HT

Avenant n°2 Lot 5 – montant : 2 124,00€ HT

Objet : Garde-corps acier sur escalier

Portant le nouveau montant du lot 5 à 34 835,00€ HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 3^{ième} Adjoint à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution ;
- **DIT** que cette modification sera présentée au contrôle de légalité,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Délibération n° 84/2019**Modifications de crédits**

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre le paiement de toutes les factures en cette fin d'année 2019 quelques ajustements sur certains comptes de fonctionnement et d'investissement s'avèrent nécessaires.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DIT** que les crédits seront inscrits comme suit :

Section investissement :		
Opération 112 Illuminations	- Cpte 2188 :	+ 750,00€
Opération 103 Travaux rue du Jonceray	- Cpte 2152 :	- 750,00€
Opération 249 Immeuble 11 Place du Bourg du Fau	- Cpte 2132 :	+ 60 000,00 €
Opération 131 Réserve foncière	- Cpte 2118 :	- 24 000,00 €
Dépenses imprévues	- Cpte 020 :	- 36 000,00 €
Opération 257 Mise aux normes Salle de l'Orangerie	- Cpte 21318	+ 5 400,00€
Opération 130 Logements Gué Romain	- Cpte 2132	- 5 400,00€
- Taxe d'aménagement Compte 10226		+ 2 000,00€
- Dépenses imprévues Compte 020		- 2 000,00€

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 18/12/2019
et de la publication le 18/12/2019*



Questions diverses :

Mr Hureau revient sur la réunion de l'association contre le projet de l'entreprise Méthamorphose qui s'est réunie vendredi soir dernier avec une assemblée composée entre autre d'un ingénieur, d'un avocat... Il y a des recours très sérieux en cours et il souligne que l'association compte sur notre commune pour ne pas soutenir le projet et leur laisser le temps d'aller au bout des procédures. Il indique que l'association bénéficie du soutien de Daniel Labarone Député et qu'un deuxième recours contre le permis de construire va être déposé avant le 17 décembre.

Le Maire indique que ce matin deux des porteurs de projet sont venus présenter le résultat de la commission qui a travaillé sur l'insertion paysagère, précisant que la Mairie devrait recevoir une présentation de ce travail. Puis est venu le sujet des mesures compensatoires, car ils ont travaillé sur la récupération du CO2 en effet ils récupéreraient de l'hydrogène qui pourrait servir de carburant à des véhicules légers comme des vélos. Cependant ce n'est pas là l'attendu pour le Maire. Ensuite ils ont reparlé du planning car ils veulent avancer. Ils envisagent d'emmener une pelleteuse sur leur terrain pour commencer le terrassement le Maire a précisé que s'ils commencent à faire passer des camions alors que la voirie ne s'y prête pas il prendrait un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3T5. Ils ont à nouveau insisté sur le fait qu'ils souhaitent prendre la délégation pour faire le bornage à leur frais, le Maire a répondu que pour la partie inhérente au domaine public communal ce n'était pas possible. Pour que le projet de convention puisse être accepté il conviendra que celle-ci précise que tous les frais TTC avancés par la commune seront remboursés par Méthamorphose au centime près, et que le FCTVA servira de caution pour faire réaliser les travaux de voirie de réparation si nécessaires.

Le Maire indique ensuite avoir reçu les remerciements de Louise Fillon pour l'avoir soutenue lors des derniers championnats du monde d'attelage en Hongrie. Il rappelle ensuite que vendredi soir rendez-vous est pris pour le repas communal à 19h30. Les élus rappellent que la cérémonie de la Sainte Barbe a eu lieu cette année sur la place du Bourg du Fau et que cela convenait parfaitement.

Mme Beffara remercie tous ceux qui se sont investis dans la tenue de la permanence de la banque alimentaire et suggère que, pour avoir un peu plus de dons, les élus réfléchissent à organiser une permanence à l'entrée même de la supérette.

Elle indique également avoir participé aux remises des diplômes du Brevet National des Collèges et au Conseil d'Administration du collège. Un questionnement demeure cependant il y a moins de dépenses pour le budget du personnel mais y a-t-il moins de personnel ?!

Olivier Verdonck présente le compte rendu de la commission énergie où il a été question du PCAET Plan Climat Air Energie Territorial, sur le territoire de la CCLST. Il indique pour information que dorénavant 600 projets par an seront aidés contre 100 à l'heure actuelle.

Mme C. Beffara et Mr P. Girault ont reçu le Président de l'association Reignac Pétanque Sport et Loisir. Le sujet de la propreté après les manifestations a été évoqué, mais le Président affirme avoir fait le ménage lui-même donc quelqu'un d'autre serait venu salir. Mr Girault indique également que l'Association souhaite avoir les clefs du bar du Pré Gelou à long terme et pouvoir accéder au bureau des sports dès que nécessaire.

Madame Pommé informe l'assemblée que la pièce de théâtre de samedi soir dernier proposée par la Commission Culture Municipale et NACEL fut une très belle représentation avec 78 spectateurs. La troupe a également eu un très bon contact avec les spectateurs. L'Adjointe fait ensuite le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Christine Beffara ajoute que jeudi 5 décembre toute l'équipe enseignante est en grève donc un service minimum d'accueil est proposé aux familles.

Mr Cattaert dit que rue des Jonquilles le stationnement anarchique est devenu trop important et trop dangereux.

Mr Parez confirme que l'antenne Orange est installée depuis peu sur le terrain dédié mais non branchée encore.

Prochain CM le 6 janvier 20h



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures trente.

Le présent feuillet clôture la séance du 2 décembre 2019 comportant les délibérations :

79/2019 – Autres domaines de compétences des communes (9.1) - **Modification des statuts du SIELL**

80/2019 – Subvention (7.5)- **Demande de subvention auprès du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)**

81/2019 – Subvention (7.5) - **Projet 11 place du Bourg du Fau : demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

82/2019 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. (7-1) - **Proposition de création d'une opération d'investissement concernant le bornage des voiries suivantes : chemin rural n°39, voie communale n°1 et le chemin rural n°1**

83/2019 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Avenants pour les lots 4 et 5 concernant le marché de travaux de l'immeuble 11 place du Bourg du Fau**

84/2019 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. (7-1)- **Modifications de crédits**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		A donné procuration à Christine BEFFARA
Sandrine VERNAT		A donné procuration à François HUREAU
Aurélie ROY		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Olivier VERDONCK		

